

La nouvelle offre DIGIPOSTE « sortie de contrat » : la solution d'archivage pour les professionnels de la banque, de l'assurance et des mutuelles

Digiposte, le coffre-fort numérique du Groupe La Poste, lance une nouvelle offre à destination des professionnels des secteurs de la banque, de l'assurance et des mutuelles pour garantir l'archivage numérique des données de leurs clients en cas de résiliation de contrat. Digiposte répond aux obligations légales nouvelles, issues de l'Ordonnance du 4 octobre 2017 qui impose à ces acteurs de laisser accessibles à leurs anciens clients les documents contractuels numériques pendant 5 ans minimum.

Le contexte : un environnement juridique nouveau

La volonté de protection du consommateur est source de modifications législatives constantes. Ainsi, la notion de « *support durable* », née de la Directive européenne du 20 mai 1997 s'est aujourd'hui étendue à l'ensemble des branches de la consommation, afin de garantir aux clients la protection de leurs données.

Ce support durable exige une garantie d'archivage de l'ensemble des informations clients détenues par l'organisme vendeur sur la durée jugée nécessaire à la potentielle réutilisation de celles-ci, et la possibilité de les reproduire à l'identique.

À ce titre, l'Ordonnance n° 2017-1433 du 4 octobre 2017 relative à l'identification électronique et aux services de confiance pour les transactions électroniques, qui a pris effet le 1^{er} avril 2018, est venue imposer aux acteurs des secteurs évoqués de garantir à leurs clients, en cas de résiliation, un accès à leurs informations sur un espace personnel et sécurisé pour une durée minimum de cinq ans. À l'issue de cette période, la suppression de ces données ne peut intervenir sans une information préalable faite aux clients au minimum trois mois avant cette suppression définitive.

Digiposte « sortie de contrat » : une nouvelle offre adaptée aux problématiques de gestion administrative des professionnels concernés

Afin de répondre à cette nouvelle contrainte légale, Digiposte a mis en place une solution d'archivage numérique qui garantit aux organismes professionnels une gestion de leurs sorties clients par la délégation et la dématérialisation.

A la réception d'une demande de résiliation, Digiposte crée automatiquement un coffre-fort numérique personnel dans lequel seront archivés et accessibles les documents pré-contractuels et contractuels de l'ancien client.

Le client est informé par mail ou courrier de l'ouverture de ce coffre, qu'il n'a plus qu'à activer.

Une fois cette activation faite, il lui suffit de se rendre dans la rubrique « Organismes » sur secure.digiposte.fr ou sur l'application mobile Digiposte + et de



cliquer sur le nom de son ancien organisme pour accéder à l'ensemble de ses informations.

Digiposte prend également en charge toutes les obligations de communication à son égard, en matière de relance, de délai de prévenance et de confirmation de la suppression des documents et données à l'issue du délai de 5 ans.

Un double avantage : la sécurité et l'efficacité pour les professionnels

Le coffre-fort numérique Digiposte garantit aux acteurs du secteur financier (les assurances, les banques, le crédit à la consommation, les mutuelles, les institutions de prévoyance...) une délégation sécurisée, répondant à leurs obligations légales.

En offrant aux clients en sortie de contrat, une solution efficace d'archivage à valeur légale, de toutes leurs informations, et en prenant en charge la communication aux moments clés de ce processus, Digiposte propose une solution clé en main pour répondre à cette contrainte légale. Il renforce également l'assurance du client de voir ses informations protégées et accessibles avec facilité.

Le coffre-fort numérique Digiposte permet aux professionnels de se conformer à la réglementation et de protéger les informations de leurs clients, avec une garantie d'efficacité en confiant cette charge administrative à une solution digitale reconnue.

Pour plus d'information sur les solutions entreprises, rendez-vous sur :

laposte.fr/digiposte-entreprise

A propos de Digiposte

Digiposte est une solution digitale du Groupe La Poste créée en 2011. C'est un coffre-fort numérique personnel accessible depuis un espace sécurisé web ainsi qu'une application mobile. Il permet de recevoir, d'archiver et de partager ses documents numériques en toute sécurité. Hébergé exclusivement en France, Digiposte garantit la stricte confidentialité des documents et la protection des données utilisateurs selon les normes en vigueur : ISO 9001, ISO 27 001, ISO 14641-1, NF Z 42.020, NF Z 42.025 et HADS (Hébergeur Agréé de Données de Santé).

En 2018, Digiposte simplifie la vie administrative de 2,72 millions d'utilisateurs et héberge plus de 100 millions de documents.

Pour en savoir plus : laposte.fr/digiposte.

A propos du Groupe La Poste

Société anonyme à capitaux 100% publics et 1er réseau commercial de proximité de France, Le Groupe La Poste distribue 22,726 milliards d'objets par an dans le monde (lettres, imprimés publicitaires et colis) et emploie plus de 253 000 collaborateurs. Avec pour ambition de devenir la première entreprise de proximité humaine, pour tous, partout et tous les jours, La Poste s'engage à simplifier la vie.

Contact presse

Service de presse Le Groupe La Poste

service.presse@laposte.fr

01 55 44 22 37